

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 17 mai 2017 à 16h30, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger Claude Simard Lucie Fréchette
Denise Lauzière Ginette Moreau
Absence motivée : Paul-Éloi Dufresne

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

17.05.17

Ouverture de la séance extraordinaire du 17 mai 2017

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 16h35, après avoir constaté le quorum.

Le Greffier dépose le rapport de réception dûment signé par les conseillers présents.

17.05.18

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mai 2017

Il est proposé par monsieur Roger Bélanger et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 17 mai 2017.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mai 2017.
3. **Finance et administration.**
 - 3.1 Projet Porte-Clé.
 - 3.2 Tournoi de Golf – Fondation gérontologie Courville.
 - 3.3 Tournoi de Golf – Entraide Jeunesse François Godbout.
 - 3.4 Ajout au contrat – Services professionnels – Pré-Sec.
4. **Adjudication de contrat.**
 - 4.1 Vérification des bornes incendie.
 - 4.2 Installation de compteurs d'eau.
 - 4.3 Achat de logiciel de gestion de la liste électorale.
 - 4.4 Acquisition de panneaux à affichage numérique.
 - 4.5 Mandat d'arpentage – Nautiqua.
5. **Ressources humaines.**
 - 5.1 Embauche de deux patrouilleurs environnementaux.
 - 5.2 Embauche d'un surnuméraire au service d'urbanisme.
 - 5.3 Nomination du directeur général au titre de trésorier-adjoint.

- 5.4 Embauche commis multiservices.
 - 5.5 Embauche pour l'entretien des parcs.
 - 5.6 Formation et matériel pour patrouilles environnementales.
6. **Service du greffe.**
- 6.1 Servitudes de passage – Piste cyclable.
 - 6.2 Modification de résolution (véhicule électrique P.R.).
 - 6.3 Autorisation de signature d'entente – 85, rue Lewis-Ouest.
7. **Comité des travaux publics.**
- 7.1 Programme de réhabilitation du réseau routier local.
8. **Aménagement et urbanisme.**
- 8.1 Demande de dérogation mineure zone R-35.
9. **Loisir et vie communautaire.**
- 9.1 Autorisation de vente de garage.
 - 9.2 Permission d'occupation – Place du Centenaire.
10. Levée de la séance extraordinaire du 17 mai 2017.

Adopté

17.05.19

Finance et administration

17.05.19.1

Projet Ateliers Porte-Clés.

ATTENDU QUE Le but du projet Ateliers porte-clés est de développer l'implication des parents à soutenir leur enfant, améliorer leur capacité d'encadrement et leur redonner confiance quant à leurs capacités parentales;

ATTENDU QUE Ce projet, mis sur pieds en 2013, porte visiblement ses fruits auprès de la jeune population du premier cycle du primaire et que la Ville en est partenaire depuis les premiers jours;

ATTENDU QUE L'organisme qui chapeaute les Ateliers porte-clés fait face aux coupures généralisées du gouvernement actuel et que, pour poursuivre sa mission, a besoin de subsides.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte de verser un montant maximum de 10 000\$ pour supporter le projet Ateliers Porte-clés afin d'offrir l'aide à un groupe de 10 familles de Waterloo.

Que le Conseil municipal, dans le cas où le programme est reconduit, s'engage à contribuer pour le même montant annuel pour les 2 prochaines années.

Adopté

17.05.19.2

Tournoi de golf de la Fondation Courville.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a reçu une invitation au tournoi de golf de la Fondation Courville;

ATTENDU QUE La Ville, sans vouloir y assister, désire néanmoins encourager cette Fondation;

ATTENDU QUE Le Maire recommande l'achat de deux trous au montant de 150.\$ chacun.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise l'achat de deux trous à titre de commanditaire pour un montant de 300.\$.

Adopté

17.05.19.3

Tournoi de golf Entraide Jeunesse François Godbout.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a reçu une invitation au tournoi de golf Entraide Jeunesse François Godbout;

ATTENDU QUE Ce tournoi de golf a pour but de venir en aide aux enfants qui fréquentent les écoles primaires de Waterloo;

ATTENDU QUE La Ville désire subventionner cette cause sans toutefois participer au Tournoi;

ATTENDU QUE Le Maire recommande l'affichage de 4 panneaux à l'effigie de la Ville de Waterloo à 75.\$ chacun.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise l'affichage de 4 panneaux à l'effigie de la Ville pour un montant de 300.\$ pour venir en aide aux écoles primaires de Waterloo via le Tournoi de Golf Entraide Jeunesse François Godbout.

Adopté

17.05.19.4

Ajout au contrat de services professionnels – Du Pré-Sec.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a, le 18 août 2015, donné à Les Consultants SM le mandat de procéder aux services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la rue du Pré-Sec;

ATTENDU QU' Un avis de contamination a dû être émis dans le cadre d'un art. 32 de la Loi sur l'environnement, ce qui a entraîné des démarches supplémentaires de la part des Consultants S.M.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte de verser un montant supplémentaire de 1 500.\$ plus taxes, soit un montant de 1 724.63\$ taxes incluses pour l'ajout au contrat F1522007.

Adopté

17.05.20

Adjudication de contrat

17.05.20.1

Inspection des bornes incendie.

ATTENDU QUE Dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques incendie, la Ville doit effectuer une évaluation portant sur la capacité hydraulique des bornes d'incendie de son territoire;

ATTENDU QUE Cette vérification permet de connaître l'efficacité des réseaux et de planifier des moyens palliatifs en approvisionnement en eau pour corriger les faiblesses identifiées;

ATTENDU QUE Pour ce faire, il est souhaitable qu'une inspection régulière des bornes incendie fasse partie de notre programme d'entretien et de vérification de notre réseau;

ATTENDU QUE La firme Aqua Data a déposé une offre de service en ce sens, laquelle prévoit un programme d'inspection quinquennale pour un coût annuel de 4 767 \$, avant taxes.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal octroie à Aqua-Data le contrat d'inspection et d'entretien des bornes fontaines, tel que stipulé à son offre de service numéro : 16-300, en considération de la proposition 3 – programme quinquennal pour un montant annuel de 4 767\$ plus les taxes applicables, soit un montant de 5 480.86\$, taxes incluses. Les frais de transport et de subsistance sont en sus.

Adopté

17.05.20.2

Compteurs d'eau.

ATTENDU QUE Lors de l'élaboration du Plan de développement durable, il a été établi que la Ville procéderait à l'installation de compteurs d'eau pour les institutions, commerces et industries;

ATTENDU QUE La firme Asisto a déposé une offre de service afin d'accompagner la Ville dans cette démarche et établir un plan d'action pour l'installation de ces compteurs d'eau;

ATTENDU QUE Cette offre de services vise, entre autre, à établir la liste des établissements visés, à sélectionner la quantité et la priorité des sites à munir d'un compteur, faire une rencontre de sensibilisation avec les usagers futurs, établir la fréquence et le type de relève requis ou recommandé pour chaque compteur, faire le suivi de l'installation des compteurs sur base horaire, etc.

ATTENDU QUE Cette offre de services est faite en considération d'un montant de 7 975.\$ plus taxes, soit un montant de 9 169.26\$ taxes incluses pour un nombre approximatif de 100 unités.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte l'offre de service d'Asisto, en considération d'un montant de 9 169.26\$, taxes incluses pour les ouvrages stipulés à l'offre de service datée du 21 mars 2017.

Adopté

17.05.20.3

Liste électorale informatisée – Acceo.

ATTENDU QUE L'année 2017 est année d'élections municipales au Québec;

ATTENDU QU' En préparation pour ces élections, le Greffier doit se doter des outils nécessaires au bon déroulement de cet acte démocratique;

ATTENDU QUE La firme Acceo, laquelle produit les logiciels UniCité, utilisés à la Ville de Waterloo, tant au niveau de la Cour qu'aux départements relevant de la trésorerie a déposé une offre de service en ce sens;

ATTENDU QUE Cette proposition de soutien logistique gérant et traitant les listes électorales informatisées est faite en considération d'un montant de 9 185.\$ avant taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo procède à l'acquisition d'un logiciel de traitement des listes électorales informatisées auprès de la firme Acceo, pour un montant avant taxes de 9 185.\$, soit un montant total de 10 560.45\$ taxes incluses.

Adopté

17.05.20.4

Écrans numériques.

ATTENDU QUE La Ville a prévu, lors de l'élaboration de son Plan d'Action en Développement Durable, d'installer des écrans numériques afin d'informer la population des différentes activités et de toute information d'intérêt public;

ATTENDU QUE Le Directeur des travaux publics est allé en appel d'offres sur invitation auprès de 4 compagnies, pour trois panneaux à écrans numériques, savoir : Lumericom, Daktronics, Liberté Vision et Solotech Inc.;

ATTENDU QUE Seules deux compagnies ont déposé leur soumission, savoir :

- Lumericom, pour un montant de 113 238.88 \$, taxes incluses
- Liberté Vision, pour un montant de 109 202.11 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la soumission de Liberté Vision au montant de 109 202.11 \$, taxes incluses, pour la fourniture de trois panneaux à écrans numériques étant entendu que les employés des travaux publics en feront l'installation.

Que l'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie 17-901, par le ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Adopté

17.05.20.5

Arpentage Le Nautiqua.

ATTENDU QUE Le projet domiciliaire Le Nautiqua prévoyait que l'alimentation en électricité se ferait par voie aérienne, pour certains secteurs et par voie souterraine pour d'autres;

ATTENDU QUE Pour ce faire, des servitudes doivent être établies, lesquelles nécessitent de l'arpentage;

ATTENDU QUE La firme Bérard-Tremblay a été retenue pour procéder à l'arpentage requis et que cette dernière a fait parvenir sa facture au montant de 9 341.72 \$, taxes incluses

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte de payer la facture de Bérard-Tremblay au montant de 9 341.72 \$, taxes incluses, étant entendu que cette dépense sera à la charge du promoteur.

Adopté

17.05.21

Ressources humaines

17.05.21.1

Embauche de deux patrouilleurs environnementaux.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a élaboré un plan d'action en développement durable et que l'une de ses directives était l'embauche de patrouilles environnementales;

ATTENDU QUE Ces patrouilleurs devront réaliser des interventions de sensibilisation environnementale auprès des citoyens, des industries, des commerces et des institutions;

ATTENDU QUE La municipalité a publié un appel de candidature entre les 6 et 27 mars 2017 pour deux postes de patrouilleur bleu-vert;

ATTENDU QUE Suite à l'appel de candidatures, la municipalité a reçu 7 curriculum vitae. De ces candidatures, 5 personnes ont été appelées pour entrevues;

ATTENDU QUE Suite aux entrevues, 2 candidats se sont démarqués : Mlle Kimyrel Charron-Therrien et M. Vincent Laforest.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo procède à l'embauche de Kimyrel Charron-Therrien et de Vincent Laforest, aux postes de patrouilles environnementales étant entendu qu'il s'agit de postes temps plein, temporaire (étudiant) de 35 à 40 heures par semaine, d'une durée de 12 semaines de travail à partir du 23 mai.

Adopté

17.05.21.2

Embauche d'une ressource supplémentaire à l'urbanisme.

ATTENDU QUE Le responsable du service de l'urbanisme propose d'ouvrir un poste temporaire, emploi d'été (étudiant) surnuméraire afin de palier au surplus de travail au service des permis et de l'urbanisme;

ATTENDU QUE Lors du processus d'embauche de deux patrouilles environnementales, il s'est avéré qu'un candidat a présenté toutes les qualités et compétences pour combler le poste temporaire au service d'urbanisme.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation de l'inspecteur en urbanisme, procède à l'embauche de M. Vincent Forest au poste d'inspecteur-adjoint, emploi d'été (étudiant) surnuméraire. Il s'agit d'un poste temporaire de 35 heures par semaine, d'une durée de 12 à 14 semaines de travail à partir du 23 mai 2017.

Adopté

17.05.21.3

Nomination d'un Trésorier-adjoint.

ATTENDU QUE, Conformément à l'article 100.1 de la *Loi sur les cités et villes*, seuls le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer les chèques;

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à la nomination d'un trésorier-adjoint afin que ce dernier soit autorisé à signer les chèques, en l'absence de la Trésorière.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal nomme le Directeur général, M. Louis Verhoef, trésorier-adjoint.

Adopté

17.05.21.4

Commis multiservices.

ATTENDU QUE Le 1^{er} janvier 2017, une employée au poste de commis multiservices est passée à un horaire réduit à 3 jours/semaine, tel que permet par la convention collective en matière de préretraite;

ATTENDU QU' Une employée du département de la Cour municipale a quitté son poste pour un congé de maladie d'une durée indéterminée;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo se trouve avec un poste à combler 2 jours par semaine à l'accueil et 3 jours par semaine à la Cour municipale;

ATTENDU QU' Un concours a été ouvert et qu'une candidate s'est démarquée, savoir madame Céline Cantin.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal procède à l'embauche de Mme Céline Cantin au poste de commis multiservices temporaire à long terme, conformément aux conditions prévues pour ce type de poste.

Adopté

17.05.21.5

Embauches aux Loisirs – Préposés de parcs.

ATTENDU QUE La saison estivale entraîne des tâches supplémentaires tant pour l'offre de loisirs (location de kayak, etc) qu'au niveau de l'entretien des parcs sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE Monsieur Philippe St-Denis, superviseur du service des loisirs a affiché une offre d'emploi temporaire pour trois postes à temps plein;

ATTENDU QUE Des 10 postulants rencontrés, trois se sont démarqués, savoir : Antoine Brunelle, Olivier Gagné-Cleary et Loïc Richer;

ATTENDU QU' En cas de départ imprévu, les deux personnes suivantes sont, par la présente, qualifiées pour l'emploi, savoir : Nicolas Taillefer et Ernest Beaugard.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de Ms Antoine Brunelle, Olivier Gagné-Cleary et Loïc Richer à titre de préposés de parc à temps plein pour un poste temporaire conformément à la convention de travail en vigueur.

Adopté

17.05.21.6

Formation et matériel pour patrouille environnementale.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a procédé à l'embauche de deux patrouilleurs pour l'été 2017, ayant pour mandat de sensibiliser la population sur l'environnement;

ATTENDU QUE L'organisme l'EAUGIC offre un service d'accompagnement par la formation de ce type de patrouille et offre du matériel de sensibilisation pour la population;

ATTENDU QUE La formation est offerte au coût de 2 500.\$ et le matériel de sensibilisation pour la population au coût de 2 100.\$, pour un total de 4 600.\$;

ATTENDU QUE L'EAUGIC est un organisme à but non lucratif, les montants sont non-taxés.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte l'offre de service de l'organisme l'EAUGIC pour un montant total de 4 600.\$, afin de former les patrouilleurs environnementaux et leur fournir du matériel de sensibilisation pour la population.

Adopté

17.05.22

Service du greffe

17.05.22.1

Acquisition et servitudes – Piste cyclable.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo procède à l'implantation d'un tronçon de piste cyclable sur son territoire;

ATTENDU QUE, Pour ce faire, la Ville doit contracter avec certains propriétaires fonciers afin d'obtenir leur autorisation de passage sur une portion limitrophe de leur terrain;

ATTENDU QUE, Certains préfèrent vendre une parcelle à la Ville, assurant ainsi cette dernière de la pérennité de l'occupation par la piste cyclable, d'autres préfèrent autoriser l'instauration d'une servitude de passage en faveur de la Ville;

ATTENDU QU' Une opération cadastrale devra être effectuée sur les lots qui seront occupés par cette voie cyclable.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à mandater les professionnels requis et signer tous documents nécessaires à ces opérations cadastrales et à leur validité auprès du registre foncier, comprenant, sans limitation, les actes notariés.

Que ces opérations cadastrales et leur enregistrement soient à la charge de la Ville.

Adopté

17.04.22.2

Modification de résolution - Véhicule électrique pour les premiers répondants.

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a adopté, le 18 avril 2017, la résolution 17.04.19.6, qui autorisait l'achat d'un véhicule électrique pour les premiers répondants;

ATTENDU QUE Ladite résolution mentionnait l'achat d'un véhicule Kia Soul 2017 au coût total de 33 947.50\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Cette résolution aurait dû se lire comme suit :

«ATTENDU QUE La Ville doit procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de Premiers répondants;

ATTENDU QUE Le Directeur du service de sécurité est allé en appel d'offres sur invitation auprès de 3 concessionnaires pour des soumissions de véhicules et aux termes de laquelle un seul concessionnaire a soumissionné, savoir :

Kia Sherbrooke, qui a soumis un montant de 41 662.34\$, taxes incluses pour un véhicule Kia Soul 2016;

ATTENDU QUE Le coût réel du véhicule doit être réduit du rabais du concessionnaire au montant de 8 000.\$ et de la TVQ, soit 3 613.04\$, qui sera payée directement à la SAAQ.»

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'achat du véhicule électrique Kia Soul 2016 pour le service de premiers répondants pour un montant final de 31 855.92 \$ taxes incluses à être défrayé à même le fonds de roulement sur 5 ans.

Que la présente résolution remplace et abroge la résolution
17.04.19.6

Adopté

17.05.22.3

Autorisation de signature d'entente – 85, Lewis-Ouest.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a installé des aérateurs pour la santé du Lac et que ces aérateurs sont activés par un compresseur qui est alimenté par l'électricité;

ATTENDU QUE Depuis l'installation desdits aérateurs, l'alimentation en électricité pour les faire fonctionner provient de la propriété sise au 85, rue Lewis-Ouest, sur laquelle le cabanon abritant le compresseur est érigé;

ATTENDU QUE Les propriétaires de cet immeuble avaient signé une autorisation d'occupation en faveur de la Ville assortie d'une compensation financière;

ATTENDU QUE Ledit immeuble est en voie de changer de propriétaires et qu'une nouvelle entente doit intervenir entre les instances municipales et les acquéreurs.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Greffier à signer l'entente à intervenir avec les propriétaires du 85, rue Lewis-Ouest eu égard aux aérateurs du lac.

Adopté

17.05.23

Comité des travaux publics

17.05.23.1

**Programme de réhabilitation du réseau routier local –
Redressement des infrastructures routières locales.**

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE Ville de Waterloo désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE Les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC La Haute-Yamaska a obtenu un avis favorable du MTMDET.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adopté

17.05.24

Aménagement et urbanisme

17.05.24.1

Demande de dérogation mineure Zone R-35.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée dans la zone R-35 (permis 2017-03-0063);

ATTENDU QUE La zone R-35 est régie par des dispositions particulières au règlement de zonage afin d'avoir des bâtiments ayant des superficies minimales de plancher de 130 m² pour un bâtiment d'un étage (excluant le garage) et de 111 m² minimum pour un bâtiment de deux étages (excluant le garage);

ATTENDU QU' Il y a une coquille dans le règlement de zonage concernant les marges latérales de la zone R-35. Le règlement actuel permet des marges latérales minimales de 10 mètres, mais la somme minimale des marges latérales est de 15 mètres;

ATTENDU QU' Il est pratiquement impossible d'avoir des marges latérales de 10 mètres pour une somme minimale des marges latérales de 20 mètres dans la zone R-35;

ATTENDU QUE Des marges latérales minimales de 7,5 mètres, pour une somme minimale des marges latérales de 15 mètres permettraient de résoudre la problématique de ladite coquille;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la demande de dérogation pour afin d'autoriser : des marges latérales minimales de 7,5 mètres, pour une somme minimale des marges latérales est de 15 mètres pour l'ensemble de la zone R-35.

Adopté

17.05.25

Loisirs et vie communautaire

17.05.25.1

Autorisation de tenue de vente de garage.

ATTENDU QUE L'organisme «Cours pour ta Vie» a pris l'initiative d'organiser une activité de levée de fonds sous forme de vente de garage, les 10 et 11 juin 2017;

ATTENDU QUE Cette vente de garage serait installée dans le stationnement de l'aréna et, en cas de pluie, dans le hall de l'établissement;

ATTENDU QUE Cette demande d'occupation du site de l'aréna est assortie d'une demande de fourniture d'une dizaine de tables.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise la tenue d'une vente de garage les 10 et 11 juin 2017 au stationnement de l'aréna Jacques-Chagnon. Autorisation est également donnée de tenir ladite activité dans le hall de l'aréna, en cas de pluie.

Adopté

17.05.25.2

Permission d'occupation – Place du Centenaire.

ATTENDU QUE L'organisme Tourisme Waterloo et le département des loisirs de la Ville désirent mettre sur pied un marché public qui se tiendra le 3^{ième} dimanche des mois de juillet, août, septembre et octobre 2017;

ATTENDU QUE Cette initiative est grandement appréciée par les instances municipales et que ce type d'activité est très populaire;

ATTENDU QUE Ce marché public se tiendra à la Place du Centenaire.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise la tenue d'un marché public à la Place du Centenaire, le 3^{ième} dimanche des mois de juillet, août, septembre et octobre 2017.

Adopté

17.05.26

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 17 mai 2017 est levée à 17H15.

Maire

Greffier